



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Versailles, le 28 septembre 2023

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE DOS

Réf. : DOS/DB/MLG/2023-11
Affaire suivie par :
Marie-Laure GASTÉ

☎ : 01.30.83.41.56

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	Rectorat	INSPE
A	DSDEN	Universités et IUT
	78	Gds. Etabs. Sup
	91	CANOPE
	92	CIEP
	95	CIO
	Circonscriptions	CNED
	78	CREPS
	91	CROUS
	92	DDCS
	95	78
A	Lycées	91
	78	92
	91	95
	92	DRONISEP
	95	INS HEA
A	Collèges	INJEP
	78	SIEC
	91	Unités pénitentiaires
	92	UNSS
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles	
	78	78
	91	91
	92	92
	95	95
	Écoles privées	
	Collèges privés	
	Lycées privés	
	MELH	
	LYCEE MILITAIRE	
A	EREA	
	ERPD	

Nature du document :

- Nouveau
 Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.
Annexes 31 p.
Total 33 p.

Etienne Champion,
recteur de l'académie de Versailles

à

**Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement**

**S/C de mesdames et messieurs les
directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale**

**Objet : STRUCTURES ET SERVICES – Campagne de rentrée
Répartition de services – Année scolaire 2023-2024**

NOUVEAUTES :

**Gestion des parts fonctionnelles de PACTE
Cf. Annexe 6**

CALENDRIER :

**Campagne de rentrée du 02/10/2023 au 17/10/2023
Campagnes HSA évolutives Cf. Annexe 2 page 1**

**CONTACT en cas de difficultés :
Cf. Annexe 3**

Comme chaque année, la procédure de remontée de « structures et services » suit les opérations de bilan de gestion et de mise à jour de vos TRM. Effectuée à partir du module « STS WEB », elle permet :

- la description du service de chaque enseignant,
- le calcul et la mise en paiement automatique des heures supplémentaires année (HSA),
- la gestion de certaines indemnités liées au service (professeur principal, CPGE, DDFPT,...),
- la gestion des indemnités pour missions particulières IMP,
- la gestion des parts fonctionnelles de PACTE (nouveau)

Ces données sont aussi utilisées pour la convocation des jurys d'examens.

J'attire votre attention sur les modalités de gestion des parts fonctionnelles de Pacte décrites à l'annexe 6. La gestion de cette indemnité dans STS-WEB permet notamment de générer les lettres de mission des bénéficiaires depuis la version installée depuis le 21 septembre.

Les informations recueillies aideront également à préparer la rentrée scolaire 2024. En effet, la répartition des services y compris en activités à responsabilité établissement (ARE), les effectifs dans les structures (divisions et groupes) et les indemnités déclarées permettent d'alimenter la « base relais ». Cette base est utilisée par l'administration centrale de notre ministère pour la répartition des moyens entre académies. Elle est parallèlement exploitée pour le calcul d'indicateurs nationaux utiles au calibrage des besoins en personnels enseignants. En conséquence, il importe que les saisies soient exhaustives.

Le constat des heures effectuées devant élèves et celui des heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) seront également analysés par l'académie pour répartir les moyens entre établissements.

J'insiste particulièrement sur les instructions suivantes :



- Veiller à la qualité de la sélection des matières enseignées, elles sont utilisées par le SIEC (via l'application IMAGIN) pour convoquer les enseignants comme correcteurs d'examens aux épreuves qui relèvent de leur compétence.
- Veiller à la correcte attribution des indemnités de sujétions, des reprises par les services de gestion sont trop souvent nécessaires pour cause d'attribution erronée (cf. annexe 1).
- Bien vérifier toutes les données, notamment au moyen des éditions de contrôle existantes dans STS WEB, avant de valider la campagne. En faire de même lors des campagnes évolutives.
- Afin d'éviter toute interruption ou lenteur de connexion, ne pas attendre les derniers jours pour commencer la saisie.

Les six annexes jointes à cette circulaire vous permettent de disposer de toutes les informations utiles à un bon déroulement de votre remontée.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration pour mener à bien l'ensemble de ces opérations.

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé Benoît VERSCHAEVE

PJ :

Annexe 1 : STS-WEB Précisions de gestion

Annexe 2 : STS-WEB Aide à la saisie

Annexe 3 : Contacts en cas de difficulté

Annexe 4 : Procédure d'attribution des HSA suppléances supérieures à 15 jours

Annexe 5 : STS-WEB codes à utiliser pour les épreuves faisant l'objet d'une affectation automatique (Baccalauréat Général et Baccalauréat Technologique)

Annexe 6 : Gestion des parts fonctionnelles de PACTE